
A toutes les personnes intéressées

Notre réf. MR / ad

Date 6 janvier 2025

Procédure de consultation relative à la révision partielle de la Loi sur la promotion de la culture (LPrC)

Madame, Monsieur,

Nous avons l'avantage de vous remettre, pour consultation, l'avant-projet de révision partielle de la Loi sur la promotion de la culture (LPrC) ainsi que le rapport d'accompagnement, en vous invitant à nous faire part de vos observations, remarques et propositions **d'ici au 28 février 2025** sur le formulaire disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.vs.ch/web/che/consultations-cantoniales-en-cours>

L'avant-projet tient tout d'abord compte de l'évolution générale du domaine culturel au cours des dernières années. Il encourage notamment une production culturelle durable et met l'accent sur la participation culturelle et l'accès à la culture pour toutes et tous. Il vise par ailleurs à assurer un soutien durable non seulement aux écoles de musique, mais également aux écoles de formation culturelle dans le domaine des arts de la scène (théâtre, danse et cirque), en proposant une nouvelle répartition de la prise en charge des frais des unités de cours.

L'Etat du Valais ayant développé depuis plusieurs années son soutien aux industries culturelles et créatives, l'avant-projet propose d'en ancrer le principe dans la loi à travers un nouvel article.

Enfin, l'avant-projet propose de faire de l'Archéologie cantonale une nouvelle institution culturelle de l'Etat et d'attribuer à la Bibliothèque cantonale (Médiathèque Valais) une nouvelle mission de coordination du réseau des bibliothèques scientifiques en lien avec la formation de niveau tertiaire.

Le Conseil d'Etat a autorisé le Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC) à mettre cet avant-projet de révision partielle en consultation. A ce stade, le Conseil d'Etat n'a pas pris position sur l'avant-projet de loi.

En vous remerciant de votre précieuse collaboration, nous vous transmettons, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.


Mathias Reynard
Conseiller d'Etat

Annexes - ment.